# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI MATIN, 25 AOUT.

## MANITOBA.

On annonce l'arrivée, ces jours derniers, au Manitoba, 300 Mennonites, venus en Amérique pour se livrer à l'agriculture. Ces immigrants, qui vont être suivis d'autres groupes plus ou moins nombreux de leurs coreligionnaires, ont été bien accueillis dans ce pays, surtout par le monde commercial, car ils ont dû faire des achats considérables pour organiser leur colonie. De leur côté, les Mennonites sont très satisfaits des terrains qui leur avaient été réservés, et ils se sont mis à l'œuvre sans tarder.

On lira sans doute avec intérêt les détails suivants sur le caractère étrange de ces nouveaux débarqués: ils ont été donnés par l'un d'eux.

"Nous avons quitté Simpheropol, en Crimée, vers la fin de mai. Nos aïeux habitaient la Crimée depuis plus d'un siècle, et nous désertons la Russie, parce que l'on veut nous faire embrasser la loi religieuse des catholiques grecs, et nous astreindre au service militaire, ce qui nous répugne. Il est possible que 40,000 de nos compatriotes arrivent ici avant longtemps. Nous nous adonnons tous à l'agriculture; nous ne fumons pas; et si nous nous enivrons trop souvent, nous sommes dénoncés dans nos meetings religieux. Le divorce n'est pas permis parmi nous.

Les Mennonites appartiennent, croyons-nous, à la secte des Baptistes, et si, de leur aveu, le maniement des armes ne les amuse guère, rien ne les empêche de devenir d'excellents fermiers américains.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE.—On écrit de Buenos Ayres:

Dans quelques jours nous allons être en communication directe, par câble, avec le monde entier. Cette nouvelle a causé une profonde et agréable sensation dans nos cercles commerciaux.

Le mouvement commercial et maritime entre la République Argentine et l'Europe s'est développé dans des proportions colossales dans ces dernières années, grâce à la navigation à vapeur, qui a favorisé une émigration européenne considérable.

Le mouvement maritime n'est pas de moins de 2,100 navires par an, à l'entrée, avec 800,000 tonneaux. Les sorties sont à peu près égales.

Ces chiffres comprennent les vapeurs et les voiliers, tant pour Buenos Ayres que pour les rivières, mais on peut compter pour les vapeurs de et pour Buenos Ayres seulement, 30 vapeurs par mois, soit 360 par an, portant environ 250,000 tonneaux. Le pavillon français figure pour un quart dans ce mouvement.

L'importance annuelle des importations et des exportations, en francs, est actuellement d'environ:

| | Importation | Exportation |
|---|---|---|
| France | 65,000,000 | 30,000,000 |
| Angleterre | 61,000,000 | 33,000,000 |
| Belgique | 6,000,000 | 30,000,000 |
| Allemagne | 8,000,000 | 1,000,000 |
| Autres Etats d'Europe | 44,500,000 | 16,000,000 |
| Total d'Europe | 185,000,000 | 110,000,000 |
| Autres pays | 50,000,000 | 25,000,000 |
| Mouvement général | 235,000,000 | 135,000,000 |

Et cependant, il n'y a pas une seule banque française, bien que dans le mouvement général du commerce de la Plata, la France figure pour 65 millions de francs dans un total de 185 millions d'importations d'Europe et pour 30 millions à l'exportation, soit le tiers du commerce général.

C'est vraiment honteux pour le commerce français.

## LE BILAN DE LA SESSION.

L'Assemblée s'est séparée, et chaque journal lui fait des adieux conformes à l'opinion qu'il professe. Ceux du *Figaro* sont assez sévères..... pour ce journal:

L'histoire de la session, dit-il, se résume en peu de mots: elle a usé deux ministères, mais en se séparant, elle laisse au sommum de l'influence M. de Broglie qu'elle a renversé, et la mesure budgétaire qu'elle a voulu imposer à M. Magne et que celui-ci a refusé d'adopter n'a pu aboutir. Elle a poussé la dissolution et repoussé la République; mais on peut être certain que ces deux propositions reparaîtront à la rentrée: rien n'est donc fait.

Ce journal s'est amusé à dresser les comptes de l'Assemblée. Elle a tenu 855 séances en trois sessions. Le dernier état de ses travaux (12 mai 1874), dressé par l'excellent secrétaire général, M. Vallette, constate que, depuis sa réunion, en février 1871, elle a été saisie:

De 1,044 projets ou propositions de lois; Que, sur ce nombre, 606 ont été adoptées, 61 rejetés et 96 retirés;

Que 57 projets et propositions sont à l'état de rapport sommaire, 2 renvoyés au conseil d'Etat;

Que les commissions en exercice sont encore au nombre de 103, savoir: 26 d'initiative parlementaire, 66 spéciales, 5 d'intérêt local et 11 d'enquêtes, lesquelles dernières ont déjà fourni cent rapports;

Et enfin, que, sur 6,573 pétitions adressées depuis 1871 à l'Assemblée, 2,275 ont été rapportées, 2,040 renvoyées à des commissions spéciales, 257 écartées pour non-légalisation des signatures, 1,901 à l'examen,—et, sur ce dernier nombre, 860 prêtes à être rapportées.

Si les discussions politiques, les interpellations, les incidents tumultueux ont trop absorbé les séances publiques, les travaux ultérieurs des bureaux et des grandes commissions d'enquêtes ont été en revanche fort considérables:

Nommons la commission des marchés, qui a déjà publié trente et un rapports, dont quelques-uns sont des chefs-d'œuvre d'équité et de pénétration; celle des services publics, qui en a publié dix; celle de l'enquête sur le 18 mars (douze rapports déjà distribués); celle sur les forces militaires, les voies de communication et les finances (treize rapports); celle sur les chemins de fer et les voies navigables (treize rapports parus); sur les actes du gouvernement de la Défense Nationale (douze rapports), et plusieurs autres, au milieu desquelles nous ne placerons pas la commission des Trente.

Le budget de la Chambre s'est élevé pour ces trois années à 28,141,855 francs.

## LES ARRESTATIONS DE RIMINI.

On écrit de Rimini au *Temps*:

En avant des monts de Verucchio et de San Marino, à moins de deux kilomètres de Rimini, s'élève une colline à plusieurs sommets, qu'on appelle les Croix, Covignano, le Paradiso, etc. C'est là, à Covignano, dans une villa Ruffi, que se réunissaient hier dimanche 2 août, vers le milieu du jour, vingt-huit membres connus du parti mazzinien de Forli, de Cesena, de Faenza, de Rimini, de Pesaro, d'Ancône, etc.

De ces vingt-huit, ceux dont les noms me sont le plus familiers sont MM. Aurelio Saffi, l'ancien triumvir de 1849; Alessandro Fortis, Eugène Valzania, Domenico Bilonciani, Camille Ugolini, le comte Jean Piccolomini, etc., etc.

Beaucoup savaient d'avance, depuis huit jours, que cette assemblée devait avoir lieu. On me l'avait annoncée à moi même comme ayant pour objet l'examen de cette question: le parti mazzinien doit-il abandonner le système d'abstention, prendre part au mouvement électoral? Faut-il porter Aurelio Saffi, soit à Rimini, soit dans quelque autre collège?

Hier donc, on s'assembla dans cette villa isolée. On discuta pendant une heure ou deux; après quoi, on dîna. Le dîner était à peine achevé que les convives s'aperçurent que la villa était entourée d'agents de sûreté, de carabiniers et d'environ quatre-vingt soldats de la ligne. Un inspecteur de sûreté vint signifier à tous qu'ils étaient en état d'arrestation. Une perquisition fut faite sur chacune des personnes présentes. La force se rangea en cercle au pied de la maison. Les hommes de la sûreté et des carabiniers s'assirent à la grille fermée. Les prisonniers restèrent libres de circuler dans les appartements de la villa. Des lits, de canapés, se préparèrent pour coucher tout ce monde, plus Mme la comtesse Piccolomini, à laquelle on permit de rester près de son mari. Diverses connaissances des détenus, prévenues, vinrent de la villa, et furent admises près d'eux. Ils purent rédiger et faire parvenir au journal local le *Nettuno*, le *Neptune*, une protestation qu'on a publiée ce matin.

Ils passèrent ainsi la nuit et toute la journée d'aujourd'hui lundi 3 août. Au moment où j'écris, sept heures du soir, à la dernière que me laisse la poste, ils sont encore dans la même situation.

Je suis monté là-haut ce matin. Notre voiture alla de côté et d'autre, autour de la villa. Il y a des avant-postes çà et là, pour le cas où des bandes de jeunes gens—comme on le craignait—auraient voulu faire quelque manifestation. Je vis les détenus à un balcon. Quelqu'un d'eux que nous connaissions, nous salua.

Dans la journée, une foule de personnes ont été admises dans la villa. Des dames y ont fait visite. On a porté du vin, des fruits, des cigares. Les gardiens de sûreté se sont montrés d'une parfaite urbanité.

Les prisonniers sont calmes. M. Saffi, en particulier, se montre impassible. Tous soutiennent qu'ils n'avaient qu'un but, la question électorale, et qu'ils sont victimes d'un excès de zèle du préfet de Forli et du sous-préfet de Rimini.

Bien qu'il y eût, hier dimanche, à Rimini, une foule immense, venue de toutes côtés pour un concert et pour un feu d'artifice de l'établissement de bains, cette arrestation en masse n'a pas provoqué de manifestation. On en parlait beaucoup à la station des bains, mais ce qu'on craignait, des rassemblements de jeunes gens, ne s'est pas produit.

Notez qu'il n'y a à Rimini que deux compagnies d'infanterie. Toute la troupe vient de partir pour les camps d'instruction vers le Nord.

Le bruit a couru que les détenus vont être transférés à Ancône. Il n'y a là-dessus aucune nouvelle précise.

—Voici un extrait authentique de l'arrêté d'un maire du département de la Creuse:

"..... Les chiens enragés qui ne le sont pas encore, sont prévenus de ne pas sortir [illegible]

# GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.

Workingmen's Bank, Banque des Travailleurs et Caisse d'Epargne, V. MASSAN président, 56 Canal.
N. O. Savings Institution, 156 Canal.
Freedman's Savings & Trust Co., 182 Canal.
Le Savoy, Safe Deposit Co. 51 Camp.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

(CONTRE L'INCENDIE.)

N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal.
Merchants' Mutual Ins. Co. 104 Canal.
Mechanics' & Traders' Ins. Co. 14 Carondel.
Crescent Mut. Ins. Co. coin Camp & Gl. Place.
Home Mutual Ins. Co. 73 Camp.

(SUR LA VIE.)

La. Eq. Life Ins. Co., coin Carond. & Gravier.
Eq. Life Assur. Society, of N.-York, 38 Camp.
Aetna Life Ins. Co., of Htd., Cos. 7 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.

Guédé & Nippert, 127 Canal, Nile-Orléans.
Guédé & Nippert, 46 Paradis-Poissonnière, Paris.
F. Moreau, coin Toulouse et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.

J. M. Sternfels, 121 Royale.

MARCHANDISES SECHES.

Théo. Danziger & Sons, 208 Canal.
J. Tuyes, coin Canal et Baronne.

ETOFFES POUR DEUIL.

A. Lyon, 81, Bourbon.

CHAPELLERIE.

E. S. Roe Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.

A. Baldwin & Co., 74 Canal et 95 Commune.

MACHINES A COUDRE.

Grover & Baker S. M. Co., 167 Canal.
Wheeler & Wilson, (Feck Bros.) 140 Canal.

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILET TE POUR MESSIEURS.

S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VETEMENTS CONFECTIONNÉS.

L. Goldhaus, 21 et 23 Canal, 212, 214, 217 V. Levée.
C. Lenard, 36 Vieille-Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.

F. Mallard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.

Mme Montardier, 19, Bourbon.
Mme Raphy, (autrefois Maître,) 39, Bourbon.
C. N. Delesse, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.

Charles Tessilly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.

C. Dufaucel, 111, Canal.

PENSION.

H. Haisère, 31 Toulouse, $4 par semaine.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.

Norman & Reiss, 121 à 128, Vieille-Levée.
L. Ménal, 36, Vieille-Levée.

BOULANGERIE.

J. M. Lafferranderie, 275 Tremé.

CIGARES, TABACS, ETC.

Ed. L. Zell, coin Carondelet et Canal.
F. A. Gonzales, coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.

Louis Grunewald, 18, 20 et 22, Baronne.
M. Elie, 121 et 155, Canal.
F. Charpaux's, Royale.

PLOMBEURS.

C. L. Chappotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.

F. Charleville, 55, St Charles.
J. Nagel, 68, Chartres.

COUTELLERIE, BANDAGES, REPASSAGE.

L. Lamothe, fabricant, 94 Royale.

TABLES DE BILLARD.

Miller Bros., coin Commune et St-Charles.
St. Charles Billiards Saloon, sous l'Hôt. St-Ch.
Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Charl.

COSTUMES, DOMINOS & MASQUES.

V. Alabau, 91 Conti.

ACCORD ET REPARATION DE PIANOS.

J. Pitault, 96 Espagne, 3me District.
Aussi, 70 rue Royale près Conti.

## UNE BOITE

Donne une guérison parfaite

DE

## LA FIEVRE EN FRISSON.

Un préservatif infaillible

DE LA

## FIÈVRE EN FRISSON.

PAS DE QUININE! PAS DE MERCURE! PAS D'ARSENIC!

## Les PILULES du Dr. BELLAMY

C'est un NOUVEAU TRAITEMENT DE LA FIÈVRE EN FRISSON. Le remède chasse la maladie du système.

1. Il ne faut pas prendre les autres médicaments au moment de l'accès, mais les Pilules "Bellamy" se prennent tout aussi bien pendant qu'après l'accès. Prises une fois par semaine pendant la saison des fièvres en frisson, elles PRÉVIENNENT UNE ATTAQUE—ce qui ôte absolument tout danger à une résidence dans les districts les plus infectés.

2. La pilule "Bellamy" est également un remède souverain dans tous les cas de FIÈVRE INTERMITTENTE, de FIÈVRE RÉMITTENTE et de FIÈVRE TYPHOÏDE; dans tous les cas de MIGRAINE, D'INDIGESTION et de MALADIES DE FOIE.

3. Après que tous les remèdes auront été employés en vain, après que vous aurez perdu tout espoir après un dernier effort; procurez-vous une boîte des Pilules Bellamy. Le propriétaire vous garantit une guérison parfaite.

Voici, à l'appui de cette assertion, la lettre suivante, dans laquelle il est question de la guérison extraordinaire du professeur Lawrence, principal des Instituts d'Elocution de New York et de Philadelphie. Le professeur s'y exprime ainsi:

"Il y a dix ans, pendant un séjour au New Jersey, j'eus une violente fièvre en frisson. Le frisson me prenait régulièrement à dix heures; il durait près de deux heures et était suivi d'une fièvre brûlante qui durait plus de cinq heures; aucun remède ne pouvait la couper. Je devins si faible que je pouvais à peine traverser la chambre ou monter un escalier en moins de dix minutes. L'existence m'était un fardeau; toute nourriture me répugnait—et l'eau même avait pour moi le goût de la couperose. Je n'avais de sommeil réparateur ni le jour ni la nuit; les médicaments que les médecins avaient prescrits ne me procuraient aucun soulagement et je m'approchais rapidement de la tombe. Un jour, une dame m'engagea à acheter une boîte de pilules Bellamy; je pris trois de ces pilules à midi et trois le soir. Après deux doses je me sentis mieux, et le soir de ce jour-là, pour la première fois depuis trois mois, je dormis pendant huit heures. Le lendemain matin je me sentis beaucoup mieux et pris trois pilules de plus. Vers dix heures, je me préparai et attendis mon frisson de tous les jours, mais à une grande joie, il ne vint pas. A une heure, après un copieux repas, j'avalai trois pilules et, le soir, trois de plus. Le lendemain matin, après une nuit délicieuse, je me levai à sept heures, parfaitement bien et quoique encore très faible, je pus jouir de ma nourriture; toute nourriture et toute boisson me semblaient agréables. Au bout de sept jours j'étais assez fort pour faire quatre milles; j'étais radicalement guéri. Il s'est écoulé dix ans depuis lors et je n'ai jamais eu un autre accès de fièvre en frisson.

"P. LAWRENCE,
"Au Conservatoire de Musique de New-York
"3 East 14th Street."

Enfin, le propriétaire déclare qu'il garantit de guérir tous les cas de fièvre en frisson. Il n'exige aucun paiement; le malade paiera ou ne paiera pas. On ne lui demande qu'un certificat de guérison.

Prix, Une Piastre la boîte.

On les trouve chez tous les Pharmaciens des Etats et des Territoires.

Le propriétaire les expédie par la poste en recevant le montant.

PHILIP LAWRENCE,
PROPRIÉTAIRE,
23 Dey Street, New-York.

16 juil—1 an—s. 1. j.

ANT. CARRIERE, O. CARRIERE, E. L. CARRIERE

## A. Carrière & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c. &c.
No. 43, rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto Sherry, huiles d'olives.

Avances libérales, sur consignations, à nos amis à Londres, Liverpool, le Hâvre et Bordeaux.

## ERNEST CABAUD,

Fabricant de Chaussures à Vis,
RUE DAUPHINE No. 66,
entre Bienville et Conti.
Succursale rue Royale, No 68, près Conti.

SYSTÈME BREVETÉ PERFECTIONNÉ.

C'est donc par le moyen de ce système que Mr. Cabaud peut fabriquer des chaussures très élégantes et solides et les vendre à des prix très réduits. 7 avril—1an.

## PIERRE PAVIA

Fabricant de Chaussures à vis.
PREMIERE FABRIQUE DU SUD.
No. 182 de la rue Royale entre les rues Pierre et Toulouse.

INVENTEUR breveté et fabricant de chaussures à Vis métalliques. Elles ne peuvent pas être dévissées; elle ont remporté le premier prix à la Foire de l'Etat de la Louisiane, la médaille en 1871 et la médaille en argent en 1873.
avril—1an

## J. B. CAMORS & CO.

MARCHANDS DE FARINE
ET
Négociants Commissionnaires,
RUE [illegible]
NOUVELLE-ORLÉANS.

# MAISON ETABLIE EN 1855.

## Dépôt des Moulins à Coton "Eagle"

—ET DE—

## MACHINES DE TOUTE SORTE

—DE—

# W. L. CUSHING,

Au No 61 de la rue St-Charles, coin Union, Nouvelle-Orléans.

LE plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve prêt pour livraison immédiate au Dépôt de Machines de W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nile-Orléans. Comme M. Cushing est l'Agent des plus grands et des plus recommandables fabricants de ce pays, toutes les Machines sortant de ses magasins sont entièrement garanties sous tous les rapports. L'attention spéciale des Planteurs est appelée sur ce fait que le meilleur MOULIN A COTON qui existe et les meilleurs APPAREILS A SUCRE, les meilleures CHAUDIÈRES A SUCRE et les meilleures MACHINES A VAPEUR sont vendus par ce maison avec un assortiment en ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, est le plus grand qu'on puisse trouver aux Etats-Unis.

Les Marchands de la Campagne qui voudront agir comme agents de la maison recevront les commissions les plus libérales.

Aux dernières Foires de l'Etat, les Prix suivants—les plus remarquables qui aient encore été obtenus, ont été décernés à l'Agence Cushing:

Médaille en or pour le meilleur Machine à Vapeur Stationnaire.

Médaille en or pour les meilleurs Moulins à Scie.

Médaille en or pour le meilleur Evaporateur de Sucre.

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Head Blocks) de Moulin à Scie.

Premier Prix pour la meilleure Machine à Faucher.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Maïs.
Premier Prix pour le meilleur Moulin à Coton.
Premier Prix pour la meilleure Presse à Coton.
Premier Prix pour la meilleure Vis à Coton de Newell.

Premier Prix pour la meilleure Bouilloire pour Machine à Vapeur.

Premier Prix pour les meilleures Poulies.
Premier Prix pour les meilleurs Arbres de Couche (Shafts).

Premier Prix pour les meilleurs Manchettes d'Arbres de Couche (Couplings).

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Hangers).

Premier Prix pour la meilleure Presse à Foin.
Premier Prix pour les premières Scies Circulaires.

Premier Prix pour la meilleure exposition d'ouvrages en cuivre, à l'usage des Plombiers, des poseurs d'installation du Gaz, etc.

Premier Prix pour les meilleures Machines à faire les Boucauts et les Barils.

Onze Premier Prix pour les Machines à raboter, et Machines à travailler le bois.—Un grand nombre d'autres Prix pour la meilleure et la plus grande exposition de Machines.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNÉ.

La grande popularité des Moulins à Coton de l'Aigle est fondée sur le fait bien connu qu'ils sont les plus sûrs, les plus forts et les mieux construits de tous les Moulins à Coton connus. Ces Moulins tournent plus légèrement que tous autres, ce qui est un grand avantage pour les Planteurs qui se servent de Manège à Chevaux. Tous les nombreux Planteurs qui font usage du Moulin de l'Aigle, certifient que lorsque leur coton est envoyé sur le marché, il obtient toujours le prix le plus élevé, parce qu'il produit un échantillon plus fin et meilleur qu'aucun autre Moulin à Coton.

Plus de 27,000 de ces Moulins célèbres ont déjà été vendus par le Soussigné, qui en est l'Agent depuis 20 ans; et pendant cette longue période jamais un seul Moulin n'a été rejeté ou retourné, malgré le nombre immense qu'il en a été vendu.

Les Hérissons des Moulins à Coton de l'Aigle ont 12 pouces de diamètre, par conséquent 2 ou 3 pouces de plus que ceux de presque tous les autres moulins à coton;—en sorte qu'un Moulin de l'Aigle de 40 scies par exemple, a au plus grand nombre de dents qu'un moulin de 50 scies des autres marques dont les scies n'ont que 10 pouces de diamètre, ce qui constitue un avantage immense quand il s'agit d'un plus grand moulin.

Les planteurs qui désirent un Moulin recommandable, d'une réputation établie, peuvent acheter un Moulin à Coton de l'Aigle, avec la certitude de ne pas faire un essai incertain; et ils auront un Moulin qui est recommandé par les plus anciens et les meilleurs planteurs du pays comme étant le meilleur Moulin à Coton en usage. Le soussigné en tient constamment un grand stock dans ses magasins de la Nouvelle-Orléans, toujours prêts à être expédiés sur demande.

Les planteurs doivent avoir soin d'indiquer s'ils veulent un Moulin avec la Grande Bande à main droite ou à main gauche.

Le Bailln de Coton qui a reçu le grand prix à la Foire de l'Etat et qui a rapporté tant de milliers de dollars à un grand nombre de Foires d'Etat, avait été égrenné dans un Moulin à Coton de l'Aigle.

PRIX:

| Moulins de | scies | | Moulins de | scies | |
|---|---|---|---|---|---|
| " | 35 | 225 | " | 70 | 350 |
| " | 40 | 250 | " | 75 | 375 |
| " | 45 | 275 | " | 80 | 400 |
| " | 50 | 300 | | | |

Tous ordres doivent être adressés à:
W. L. CUSHING,
No 61, rue St-Charles, Nile-Orléans.

MOULINS
—A—
SUCRE
VICTOR
—ET—
Evaporateurs de
COOK.

Un grand assortiment de toutes grandeurs de moulins à sucre VICTOR et d'évaporateurs de COOK, ainsi que des moulins à sucre de NILES, et des CHAUDIÈRES à sucre en fer du Tennessee.

A vendre par

W. L. CUSHING,
61 rue St Charles,
Nouvelle-Orléans.

"La Reine du Sud"
Moulins à Maïs
—ET A—
FARINE
DE
STRAUB.

Ces moulins célèbres sont bien supérieures à tous les autres et sont vendus sous une entière garantie par

W. L. CUSHING,
61 rue St Charles,
Nouvelle-Orléans.

MACHINES A VAPEUR PORTATIVES DE AMES
1,600 EN USAGE.

Par la satisfaction constante que ces machines à vapeur donnent généralement, nous avons la satisfaction d'avoir atteint notre but:
DE DONNER LA MEILLEURE, LA PLUS FORTE ET LA PLUS PARFAITE MACHINE A VAPEUR QUI SOIT SUR LE MARCHÉ AMÉRICAIN.

Nous avons reçu et recevons constamment les témoignages les plus flatteurs de leur utilité, en considération de leur force, de leur simplicité et de l'excellente main-d'œuvre de leur construction, et nous défions les autres fabricants de construire une machine à vapeur supérieure à la nôtre.

Toutes ces machines sont faites sur piédestal indépendant, en sorte qu'elles peuvent être placées comme machines stationnaires si cela convient mieux.

W. L. CUSHING, Nile Orléans.

CHAUDIERES A SUCRE
EN FER DU TENNESSEE.

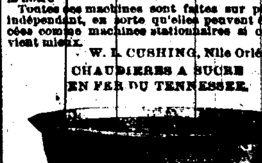

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur Fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des Chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St Charles

LES MEILLEURES PRESSES A COTON,

LES PRESSES A VIS, ROTATIVES, BROOKS.

ont été vendues pendant les cinq dernières années, et ont donné une satisfaction parfaite, opérant aisément avec deux ouvriers.

PRESSE PATENTÉE DE HART, A VIS DE NEWELL, PERFECTIONNÉE.

Cette presse est une grande amélioration sur la Presse à Vis, de Newell; elle fonctionne plus vite qu'aucune autre presse, et n'a pas d'égale comme presse à force animale.

PRESSE A VAPEUR A ENGRENAGE.

La meilleure et la seule bonne presse à vapeur, c'est la presse à vis de Newell avec engrenage à friction inventée par S. Noyes. Ces presses ont été employées pendant les six années passées par quelques-uns de nos plus grands Planteurs et peuvent presser 60 balles par jour. Une de ces presses est en opération au Hôtel à la FABRIQUE D'HUILE UNION, de cette ville.

Les planteurs désireux d'une bonne presse à coton, soit presse à main, soit presse à force animale, soit à vapeur, trouveront les presses ci-dessus les meilleures du marché et à des prix plus bas. A vendre aussi la vieille et recommandable Vis de Newell, de toutes grandeurs, telle qu'elle a été perfectionnée par Kilburn & Co.

A vendre à l'EAGLE COTTON GIN DEPOT, par W. L. CUSHING,
[illegible] No 61 rue St-Charles, Nile-Orléans.

# Frédéric Sahuqué,

Docteur de la Faculté de Paris.

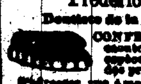

CONFECTIONNE des Dentiers en caoutchouc et autres, de fait tout genre d'opération de son art, à des prix exceptionnellement modérés.

S'adresser rue Amour No 68, entre Union et Français. [illegible]

Il n'y a plus de vilaines dents avec de belles dents.

Dr. EUGENE E. SOUCHON,

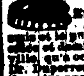

Encoignure Bienville et Royale. Il l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il a transporté son bureau et domicile, à l'encoignure Royale et Bienville, qu'a occupé pendant de longues années le Dr. Dupéron. Fils de feu Dr E. Souchon dentiste, il espère que ceux qui ont connu et apprécié son père, voudront bien lui continuer leur bienveillance. Il se recommande, d'ailleurs, d'un diplôme qu'il possède depuis trois ans qu'il exerce.
27 juin—6 mois.

Grande amélioration dans l'art du Dentiste

## J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE.
No. 1, rue Remparts, Encoignure Canal,

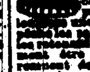

A l'honneur de faire savoir à ses clients et au public qu'il a un nouveau procédé, pour poser les dents artificielles avec succion nouvelle. Ce procédé empêche les palettes de vaciller dans la bouche en les retenant solidement au palais, et peut facilement être appliqué aux vieux râteliers qui remuent dans la bouche et en peut les faire à propos.

Extraction de dents sans douleur avec le chloroforme ou le nitreux oxide gaz.

Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol. 11 avril

## L'Union Française.

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 3.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs, artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siège de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président,
11 juin—1an L. BRETON.

F. SUARES M. SUARES

## La Flor de los Tabacos.

Dépôt de Cigares de

## F. SUARES & Bro.

FABRICANTS DE CIGARES FINS,
Rue Gravier,
Entre Magasine et Tchoupitoulas.

Prompte exécution des commandes.

1er juillet—1an

## MORRISON & WOODWARD

Fabricants, Agents et Négociants-Commissionnaires.

SEULS agents pour la vente des célèbres médicaments de Maguire pour les familles; de l'Amélioration pour le foie; du tonique à la Salsepareille, du Baume Plasil, &c.; agents pour la vente du Silver Uterine Supporter, du Dr. L. A. Babcock.—Bureau et dépôt, No 1 de la rue des Magasins, coin Canal. 18 avril—1an

## BARNETT & CAMMACK,

COURTIERS,
12........ RUE CARONDELET ........12

Achètent et vendent:
BONDS, ACTIONS, GAGES,
Valeurs de Ville et d'Etat.

Argent prêté sur garantie.

Taxes et Licences réglées promptement à un escompte libéral.

Négociations d'hypothèques.
28 juil—1an

## GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
Angle Toulouse et Villeré, Nile-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIÈRE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés à toutes les heures du jour. [illegible]

## A la Renommée des Sirops.

73.............. Decatur ..............73

NOUVELLE-ORLÉANS.

Grande réduction de prix. Sirop au jus de fruits garantis.

GROSEILLE,
FRAMBOISE,
FRAISE,
LIMON,
ORGEAT,
VANILLE,
ANANAS,
SALSEPAREILLE

VINAIGRES FRAMBOISES, ETC., ETC.
20 mai, 6m—S P S.

## Banque d'Epargne des Citoyens, GRUNEWALD HALL.

No. 22 rue Baronne,
J. L. GUBERNATOR, Président.
M. BENNER, caissier.

LES dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les pères et mères ne auraient agir plus également dans l'intérêt de leurs enfants qu'en les habituant aux dépôts payables à leur majorité pour encourager les enfants à le augmenter toutes les semaines ou tous les mois et leur donner des habitudes d'économies qui les conduisent à la fortune. La banque reçoit des dépôts de 10 cents et au-delà; elle alloue un intérêt de 6 pour cent, qu'elle paie semi-annuellement ou ajoute au capital.

Tous les dépôts sont payables sur demande.
1er mars—1 an

## Ayer's Ague Cure,

Remède d'Ayer contre la Fièvre en Frisson, la Fièvre Intermittente, la Fièvre Rémittente, la Fièvre Périodique ou la Fièvre Bilieuse, etc., et toutes les maladies provenant des poisons miasmatiques ou des exhalaisons des marais.

℞ Il n'est pas de remède dont le peuple américain sente une vivement la nécessité qu'un médicament efficace pour la fièvre en frisson. Nous sommes à même, aujourd'hui, de lui offrir avec la certitude qu'il vaincra le mal et ne saurait en aucune quelque quantité qu'on le prenne.

Le préservatif du mal doit être d'un immense service dans les communautés où le mal sévit. Le *prévenir* vaut mieux que la *guérison*, car il met le sujet à l'abri des risques de violentes attaques. Le CURE chasse du corps le poison miasmatique de la FIÈVRE EN FRISSON et empêche le développement de la maladie, si on le prend dès les premiers symptômes. C'est non seulement le meilleur remède qui ait jamais été inventé contre les maladies en question, mais c'est encore le plus économique. La grande quantité que nous en donnons pour une piastre le place à la portée de tout le monde, et dans les districts où règnait la FIÈVRE EN FRISSON chacun devrait l'avoir et y avoir recours librement. Il est à espérer que le prix permettra à tout le monde de l'acheter—à tout le monde, aux pauvres comme aux riches. La supériorité du CURE sur les autres préparations de ce genre contre les Fièvres Intermittentes est due à ce qu'il ne contient ni quinine ni ingrédients minéraux, et, conséquemment, ne nuit en rien à la constitution; ceux qu'elle guérit sont aussi sains que s'ils n'avaient jamais eu la maladie.

La Fièvre en Frisson n'est pas la seule conséquence du poison miasmatique; il faut compter la Névralgie, les Rhumatismes, la Goutte, les Maux de Tête, la Cécité, le Mal de Dents, le Mal d'Oreilles, le Catarrhe, l'Asthme, les Palpitations, les Douleurs d'Entrailles, les Coliques, la Paralysie et les Maux d'Estomac, qui deviennent intermittentes ou périodique. Le CURE chasse le poison du sang et, par suite, opère une guérison générale. C'est un précieux bienfait pour les immigrants et les personnes qui habitent momentanément des districts infectés. Pris de temps en temps ou tous les jours, il empêche que l'infection n'engendre la maladie. Les personnes qui profitent de la protection qu'il offre n'ont rien à craindre des fièvres intermittentes.

Dans les MALADIES DU FOIE, il est excellent en ce qu'il stimule le foie et opère des guérisons qu'on ne saurait obtenir par d'autres remèdes.

PRÉPARÉ PAR
LE DR J. C. AYER & CO.,
CHIMISTES,
A LOWELL, MASSACHUSETTS,
ET A VENDRE DANS LE MONDE ENTIER.

Prix.................. $1 00 la bouteille.
27 fév—1m—mar.jeu.sam

## RENOVATEUR VEGETAL SICILIEN

—DE—

# HALL,

POUR LES CHEVEUX.

CHAQUE année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux—popularité qui n'est due qu'à ses mérites. Nous sommes à même d'assurer nos anciens clients qu'elle est toujours à la hauteur de sa renommée, qu'elle seule donne AUX CHEVEUX GRIS leur couleur primitive, les rend souples et soyeux, nettoie et blanchit la peau. Elle enlève les éruptions et les pellicules mortes et, grâce à ses propriétés toniques, fortifie les cheveux et les empêchent de tomber.

Elle épaissit la chevelure; dans la calvitie elle rend aux glandes capillaires leur premier vigueur et font repousser les cheveux, excepté dans l'extrême vieillesse. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été employée, et exige moins d'applications. A. A. Hayes, inspecteur de l'Etat du Massachusetts, s'exprime ainsi, en en parlant: les matières sont pures, d'excellente qualité et choisies avec soin; je la considère comme la MEILLEURE PRÉPARATION.

En vente chez tous ce pharmaciens et tous les marchands de médicaments.

PRIX UNE PIASTRE.

## TEINTURE DE BUCKINGHAM POUR LES FAVORIS.

Notre rénovateur exigeant trop de temps trop de soins en tant qu'il s'agit des favoris nous avons composé une teinture qui atteint rapidement le même résultat. L'application en est facile et la couleur ne s'efface pas. A vendre par tous les pharmaciens. Prix, cinquante cents.

Fabriqué par R. P. HALL & Co.,
NASHUA, N. H.
21 sept—1 an.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Bureau de l'Enregistreur des votants de l'Etat.

Nouvelle-Orléans, 15 Août 1874.

Conformément à une loi de l'Assemblée Générale de la Louisiane, approuvée le 24 juillet 1874 et intitulée "Acte pour pourvoir à la révision et à la vérification des votants enregistrés de l'Etat, etc." avis est donné que les bureaux d'enregistrement dans chaque paroisse de l'Etat et chaque ward de la Ville de la Nouvelle-Orléans seront ouverts pour l'enregistrement des votants le LUNDI, 31 AOUT 1874, et resteront ouverts (les dimanches et les jours fériés exceptés) jusqu'au VENDREDI, 2 OCTOBRE 1874, à l'effet d'inscrire tous les votants de la Louisiane ayant le droit de voter.

La loi exige que les bureaux soient ouverts de sept heures du matin à une heure de l'après-midi, et de deux à sept heures du soir.

Tous ceux qui désirent voter à l'élection générale du 2 novembre 1874 doivent se faire inscrire de nouveau, car la loi défend à l'électeur de voter en se fondant sur un certificat d'enregistrement émis avant l'année 1874.

THOMAS LYNNE,
15août—22 Enregistreur des votants de l'Etat.

## Assessements de Ville.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

DÉPARTEMENT DES ASSESSEMENTS,
Hôtel de Ville, Salle 15,
Nile-Orléans, Lne., 18 août 1874.

Conformément à la section sept de l'Ordonnance de la ville No. 71, série d'administration, avis est donné que l'assessement sur les biens-fonds, les meubles, dans les limites de la ville, pour l'année 1875 est achevé; que les tableaux seront exposés, pour inspection et rectifications, aux bureaux du département des Assessements, salle 15 de l'Hôtel de Ville, tous les jours (les dimanches exceptés) de 8 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, pendant les trente jours qui suivront la présente date. Toutes les plaintes relativement aux assessements seront prises en considération pendant les dits trente jours.

Avis est donné aux contribuables de s'occuper de leurs assessements en personne, car aucun des commis du département ne prendra en considération une demande quelconque de rectification d'assessement, à moins que la demande ne soit faite par le propriétaire ou personne ou par agent légalement autorisé. Cet ordre sera strictement appliqué.

H. F. STURCKEN,
18août—1m Administrateur.

## Avis aux contribuables.

Bureau du Board d'Assesseurs de l'Etat,
18 rue Carondelet,
Nile-Orléans, 1er Août 1874.

AVIS est donné aux contribuables de la ville de la Nlle-Orléans que les assessements de l'Etat pour l'année 1874 sont achevés; que les tableaux en seront exposés, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, jusqu'au 31 août 1874, afin que les erreurs puissent être rectifiées.

WILLIAM H. DECKER,
Président du Board d'Assesseurs d'Etat.

N. B.—Les contribuables sont priés d'apporter leurs reçus de l'année dernière, ou la description des propriétés, quand ils désirent la rectification.
WILLIAM H. DECKER.

1août—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1874.—Avis est donné aux porteurs de scrip de cette Compagnie que, conformément à une résolution adoptée précédemment, des certificats d'actions en lieu de scrip ont été émis et leur seront délivrés dès qu'ils auront fait abandon de leurs certificats de scrip.
CHARLES LE SASSIER,
2 juil—6m Secrétaire.

## • AVIS.

LES personnes autres, que les déposants, ayant des réclamations contre la FREEDMAN'S SAVINGS & TRUST Co. ou l'une quelconque de ses succursales, sont priées de les adresser avec preuves à l'appui au bureau des commissaires No 1507, avenue Pennsylvania, Washington, District de Colombie.

Pour les déposants, leur livrets balancés par les officiers de la compagnie seront, sauf erreurs, preuves suffisantes pour établir la balance due à chacun. Il est donc de leur intérêt de présenter, le plus tôt possible, aux succursales de leur localité, leurs livrets pour être balancés.

JOHN A. J. CRESWELL,
ROBERT PURVIS,
R. H. T. LEIPOLD,
Commissaires.

## Changement de Domicile.

L'ANCIENNE maison A. Péret a transféré son magasin de PIANOS du No 50, rue Royale, aux Nos 250 et 252, de la même rue. Profitant de cette occasion, pour annoncer à ses nombreux clientèle qu'elle a toujours en main et à vendre les PIANOS Pleyel, Fabrot et Weltes et des HARMONIUMS de Debain de Paris. Elle loue aussi des pianos et les accorde, et fait exécuter les réparations aux prix les plus modérés.

21 juillet—6m.Ma.J.D.

## Avis aux amateurs de chasse.

Mr JULIEN SAGET prévient le public et messieurs les chasseurs, qu'il vient de recevoir de sa manufacture le plus bel assortiment d'armes à feu qu'il ait encore eu, et notamment de différentes qualités de fusils, revolvers, Breech Loading, Lefaucheux, Central fire et à Baguettes, Carabines Flobert-Chassepots, revolvers fins,—aussi un lot de Cartouches, Capsules anglaises et françaises, etc. Toutes espèces de rechanges. Vu le retard de la saison, j'ai résolu de vendre ces articles aux prix réguliers. Toutes réparations seront à prix les plus modérés. Il se charge également des demandes aux manufactures différentes sur commande.
22 mai—1 mois

## A. Billet & Co.,

FONT savoir au public qu'ils ACHÈTENT & MEUBLES usés et de seconde main. Les personnes qui désirent vendre leurs meubles trouveront plus d'avantage à s'adresser à leur agent, M. Miramon, au No. 26 de la rue St-Louis, que de les vendre à l'encan. M. Miramon se charge également des déménagements ainsi que de la réparation et de l'emballage des meubles. Meubles à ressorts faits sur commande à bas prix.
12 avril—6m

Vins, Liqueurs, Provision, &c.

## AUGUSTE COUTURIE,

9 - - - - Rue St-Louis - - - - 9

Seul Agent pour la vente des

Champagne Cha. Heidsieck & Co.
Cognac d'Eug. Grégoire & Co.,
Genièvre de Houtman & Co., Double Ancre.

—Offre à vendre—

Cognac J. & F. Martell de 1870, 1868, 1865, 1858, 1856 et O. P.

Vins Rouges de Ladon, St Vivier et St-Sauveur.
15 fév—6m

## BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins)
LAURENT LACASSAGNE,
(AGENT.)

A vendre chez MM.
QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.
CASAUX & VERGNOLE, No 72 rue de la Vieille-Levée, et
VINCENT BATTOLARA, No 11 rue Dumaine.
28 oct—1an 2pa

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

## QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
ET
Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
Aux Magasins Bienville,
Coin Vieille-Levée et Bienville, Nile-Orléans.
27 juil 73—1 an

## BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.
(BREVETÉ S. G. D. G.)

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, il excite l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.
1févr—1a

## ASSURANCE SUR LA VIE.

New York Life Insurance Company
(ÉTABLI EN 1845.)

Actif..................................$25,000,000
Revenu Annuel au delà de..........$,000,000

PUREMENT MUTUELLE.

Tout l'excédant des bénéfices, après prélèvement du coût actuel de l'assurance est remboursé aux détenteurs de polices.

TOUTES LES POLICES SONT MAINTENUES. Des dividendes sont déclarés annuellement, payables comptant, lesquels peuvent être appliqués à la réduction des primes annuelles ou à l'augmentation de l'assurance.

Des polices sont émises pour la protection spéciale des

FEMMES ET DES ENFANTS.

Des polices sont émises pour garantir le paiement des dettes; on émet aussi des POLICES TONTINE qui combinent la sécurité de l'Assurance sur la Vie avec le placement avantageux de l'argent.

Les personnes qui désirent une assurance sur la vie, sûre et garantie, au véritable coût net, dans cette ancienne et honorable compagnie, sont priées de s'adresser aux soussignés.

## COPES & OGDEN,

Agents-Généraux,

44........RUE CARONDELET........44

Cette Compagnie a payé l'année dernière près de 1,300,000 par suite de décès, et a déclaré aux détenteurs de polices des dividendes payés comptant, et s'élevant à $1,742,834 63.

DIRECTION LOCALE.

| | |
|---|---|
| Chas. Briggs, | S. H. Kennedy, |
| R. F. Mistin, | Saml. Smith, |
| Thos. A. Adams, | Fr. Winta, |
| Chas. Cavaroc, | S. O. Nelson, |
| L. B. Cain, | Paul Fourchy, |
| Geo. Fourcier, | Fr. Camerden, |
| T. J. Semmes, | J. H. Lapwigne, |
| J. H. Walton, | Wm. S. Pike, |
| E. Fusia, | Wm. B. Schmidt, |
| S. Steinhofeln, | C. Chapelle, |
| F. Simpson, | E. A. Tyler, |

MÉDECINS-EXAMINATEURS
[illegible], M. D. John W. Caldwell, M. D.
Chs. Turpin, M. D.

ALBIN ROCHEREAU, CHARLES T. DUGAZON. Mme. ADELE REPP, [illegible] PIERRE ROCHEREAU, HENRY KEHLL.

# A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

## COMMISSION MERCHANTS

IMPORTERS

WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.,

8 SOUTH WILLIAM ST., New York.
10 & 12 ST. LOUIS ST., New Orleans.

## LOTERIES.

## PLAN D'ETE

Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE,
A NUMERO SIMPLE.
Trois Gros Lots de $10,000 chaque.

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
(Incorporée le 6 août 1868.)

CLASSE H.

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 12 Sept, 1874.

PLAN.

10,000 Billets........Billets seulement $10

MOITIÉ, QUART ET HUITIÈME EN PROPORTION.

| | | |
|---|---|---|
| 1 lot de | $30,000 est | $30,000 |
| 1 lot de | 10,000 est | 10,000 |
| 1 lot de | 10,000 est | 10,000 |
| 1 lot de | 10,000 est | 10,000 |
| 10 lots de | 1,000 est | 10,000 |
| 100 lots | 100 est | 10,000 |

LOTS D'APPROXIMATION

| | |
|---|---|
| 9 approximations de $[illegible] chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $30,000 | $2,000 |
| 9 approximations de $[illegible] pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 | 1,800 |
| 9 approximations de $[illegible] pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 | 1,800 |

[illegible] lots d'environ à..................$[illegible]

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS

Les autres neuf unités de la même dizaine du nombre gagnant les trois gros lots auront droit à 27 lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1250 gagne le premier prix de $30,000, les billets Nos. 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1246, 1247, 1248, 1249 et 1250 auront droit à $200 chacun. Si le billet No 1250 gagne le second prix de $10,000, les billets Nos 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329 et 330 auront droit à $200 chacun. Si le billet No 658 gagne le troisième prix de $10,000, les billets Nos 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649 et 650 auront droit à $200 chacun.

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50, Huitièmes de Billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DÉDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY
Lock box 692, P. O.
Nouvelle-Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou lettre enregistrer vos lettres.

## AJOURNEMENT

## Cinquième et Dernier Concert

AU PROFIT
DE LA
BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE
DU KENTUCKY.
JOUR FIXÉ
ET
Tirage complet positif
LE
30 NOVEMBRE 1874.
DERNIERE CHANCE
D'AVOIR

## UNE FORTUNE AISEMENT!

Un ajournement du Cinquième Concert étant la garantie du succès, il est et évidemment dans l'intérêt de la bibliothèque et des acheteurs de billets. Le jour de l'événement fixé et le concert s'en tiendra au programme. Le nombre des billets vendus sera celui permis de faire un ajournement positif [illegible] sous un tirage partiel. [illegible]

LE CINQUIÈME

## CONCERT TOMBOLA

SERA LE DERNIER EN VERTU DE CETTE CHARTE, ET PAR LA DIRECTION ACTUELLE, qui sera irrévocablement

Lundi, 30 Novembre.

20,000 LOTS
REPRÉSENTANT

## $2,500,000

seront distribués parmi les détenteurs de billets.

LISTE DES LOTS.

| | |
|---|---|
| Un grand lot comptant | $250,000 |
| Un grand lot comptant | 100,000 |
| Un grand lot comptant | 75,000 |
| Un grand lot comptant | 50,000 |
| Un grand lot comptant | 25,000 |
| 5 lots comptant, de $20,000 chaque | 100,000 |
| 10 lots comptant, de 14,000 chaque | 140,000 |
| 15 lots comptant, de 10,000 chaque | 150,000 |
| 20 lots comptant, de 5,000 chaque | 100,000 |
| 25 lots comptant, de 4,000 chaque | 100,000 |
| 30 lots comptant, de 3,000 chaque | 90,000 |
| 50 lots comptant, de 2,000 chaque | 100,000 |
| 100 lots comptant, de 1,000 chaque | 100,000 |
| 240 lots comptant, de 500 chaque | 120,000 |
| 500 lots comptant, de 100 chaque | 50,000 |
| 19,000 lots comptant, de 50 chaque | 950,000 |

Grand Total 20,000 lots, le tout comp. 2,500,000

PRIX DES BILLETS.

| | |
|---|---|
| Billets entiers | $50 |
| Moitiés | 25 |
| Dixièmes, ou chaque coupon | 5 |
| 11 Billets entiers pour | 500 |
| 22½ Billets et demi pour | 1,000 |

Prédécesseur conçu coûter, en incluse ou aux agents en location.

Circulaires, détails sont dans agents.

Envoi, sur demande, de circulaires donnant toutes détails.

THO. E. BRAMLETTE,
Agent et Directeur,

Bureau de la Bibliothèque Publique, Louisville, Ky.
[illegible]

## The Freedmen's Savings & Trust Co.

CAISSE D'EPARGNES.
Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLEANS,

## No 182, Rue du Canal,

ENCOIGNURE DRYADES.

HEURES DE BANQUE:
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Ouverte les samedis soirs, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.

Un intérêt est alloué sur les dépôts.

C. D. STURDEVANT, Caissier. HENRY BACAS, Assist.-Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la banque. 9 jan—1 an

## NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION

No 156 rue Canal.

DIRECTEURS:
Dr. W. Newton Mercer.

| | |
|---|---|
| L. F. Generes, | David Urquhart, |
| George Jonas, | John G. Gaines, |
| Thomas A. Adams, | Carl Kohn, |
| Thos. Allen Clarke, | Christian Schneider, |
| Chas. J. Leeds, | Samuel Jamison. |

Intérêts sur les dépôts.

L. F. GENERES, Président.
CHAS KILSHAW, Trésorier. [illegible]

## Compagnie d'Assurance TEUTONIA,

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Bureaux, No. 111 de la rue Gravier.

Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivières.

Actif..................................$700,454 65

A. EIMER BADER, Président.
CH. ENGSFELD, Vice-Président.
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

DIRECTEURS:

| | |
|---|---|
| Henry Abraham, | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] |

AGENTS DE L'ABEILLE

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. FR. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est Bâton-Rouge, Ouest et Est-Feliciana.

WILLIAM GIRARD, à Vacherie, paroisse de la Pointe-Coupée.

J. LANDREAU, Maître-de-poste à Morganza pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

Mme L. MAYER, Maître-de-poste à Marksville paroisse des Avoyelles.

A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

M. EMGNET, à Léonville, paroisse de St-Landry.

M. L. DUPLEIX, à Washington.

M. WM. L. ROGER, dépôt Maître-de-poste, Plaquemine, paroisse Iberville.

J. MILLET, à Franklin, paroisse Ste-Marie.

ALFRED GRANDPIERRE, St-Martinville.

VALERY THIBODEAUX, Pont-Breaux.

A. DURIO, Arnaudville.

M. PETETIN, Grand-Coteau.

ADRIEN COMEAUX, [illegible]

P. F. MERRAU, à St-Ferme-Christine.

A. NEVEU, Vermillonville.

LAURENT OHERI, Plaquemines (Iberville).

A. BOYER, Marksville (Avoyelles).

E. RICOLFI, Houma (Terrebonne).

STEVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Napoléonville (Assomption).

EDW. HUDSON, à Thibodeaux, Lafourche.

EDGAR DELERY, Baie St-Louis, (Miss.

## VENTES JUDICIAIRES.

La Dame Francis Winkler vs. la dame Anna Scherer, tutrice.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 4,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-six de septembre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont la description suit:

UN terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Remparts, des Ursulines, Bourgogne et de l'Hôpital, désigné par le No. 2, d'après un plan dressé par G. DePouilly, architecte, le 7 de novembre 18[illegible], et déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure, mesure américaine, trente pieds, neuf pouces de face à la rue des Remparts, sur quatre vingt seize, deux lignes et six-huit mesures de ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y relatifs et y appartenant.

Ainsi qu'il appert par l'acte de rapport de Joseph Cuvillier, notaire public de cette ville, en date du 14 février 1852, portant vente de la dite propriété par Hégérie Beauhor à Joseph Scherer.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
25 août—22 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Louis Fix vs. la Dame Marie Charlotte Brown et al.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, vingt-trois (23) de septembre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont la description suit:

UN terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les Champs Elysées, et rues Marigny, de la Victoire et des Champs-Elysées, et mesurant suivant plan dressé par F. N. Tourné arpenteur, le [illegible] mai 1861 et déposé dans le No 242 en l'étude de [illegible] vingt pieds, sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de [illegible] et vingt-cinq pieds deux lignes, mesure américaine, avec l'usage en commun d'une allée et d'une entrée située derrière le dit terrain et conduisant à la rue Marigny.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ainsi qu'il appert plus amplement d'un acte au rapport de Théodore Seghers, ci-devant notaire public en cette ville, portant vente de la dite propriété par A. A. N. Quertier à Son John Brown.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
[illegible]—22 Shérif de la paroisse d'Orléans.

Jean Arnaud vs. Nicolas Doyen.

SIXIEME Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, No [illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, 14 septembre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le deuxième district de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au faubourg Tremé désigné par le No. [illegible] dans l'îlet borné par les rues Columbus, Galvez, [illegible] et Rampart [illegible] [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
25 août—22 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Dame Barbara Letten et son époux, vs. Pauline Giraud, épouse de Raphaël Dominguez et son époux.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No [illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, cinq de septembre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro Treize de l'îlet No [illegible] borné par les rues [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
Août—22 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Léopold Martinstein vs Alcide Lelièvre.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. [illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-deux (22) août 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de deux propriétés dont la description suit:

[illegible]

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet de la somme de quatre cents piastres ($400 00) dans Nouvelle-Orléans du [illegible]

W. P. HARPER,
25 juil—22 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

## Annonces du Marshal des E. U.

Estate of George Preston Work.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—New Orleans, Aug. 3 1874.—This is to give notice that a WARRANT IN BANKRUPTCY has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of George Preston Work of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt upon his own petition; That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law; That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more Assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the 8th day of August A. D. 1874, at 11 o'clock, A. M., at the Customhouse Building, New Orleans, before D. Augustin, Register.

J. R. PACKARD,
Aug. 5—2t United States Marshal.

## Louisiana Savings Bank

—AND—

## Safe Deposit Company.

Au No. 51 de la rue du Camp.

CAPITAL..............................$500,000

R. C. PALMER, président.
JAS. JACKSON, vice-président.

DIRECTEURS:

| | |
|---|---|
| ED. CONERY, | FRED. WING, |
| J. R. KELLER, | W. H. THOMAS, |
| DAVID WALLACE, | JAS. JACKSON, |
| R. C. PALMER. | |

Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de 50 cents et au delà et paie un intérêt de [illegible] pour cent.

JOHN G. WALTON, Caissier.

IMPORTATEURS ET MARCHANDS
—DE—

## Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,

AMÉRICAINES ET ÉTRANGÈRES,
Aux Nos 29 et 31 de la rue du Canal,
Succursale, au No 56 de la rue des Magasins;
Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers.
MACHINES et outils de ferblantiers.
ARTICLES CREUX, en fonte, en ferblanc et en fer.
FOURNEAUX de cuisine et RECHAUDS.
Toute espèce d'ARTICLES DE MENAGE.

FABRICANTS DE

ARTICLES de ferblanc, battues et vernis à la main.
FOURNEAUX doubles, élevés, de Weaver, pour cuire au charbon.
FOURNEAU Charter Oak de cuisine, connu dans le monde entier comme le seul fourneau parfait.

Fourneaux Charter Oak sont garantis.
[illegible]

## VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

200 caisses bottes, souliers et brodequins.
300 douzaines souliers fins pour dames, demoiselles et enfants.

PAR E. ROGER & CO.—H. Samory, encanteur.—MARDI, le 25 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur salle d'encan, Nos. 46 et 47, rue Decatur (anciennement Vieille Levée,)

200 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,
300 douzaines Souliers fins pour dames, demoiselles et enfants, reçues par les derniers arrivages et des plus convenables pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions à la vente. 25 août.

PAR PLACIDE J. SPEAR

Magnifiques portes vitrées à coulisse; installation de magasins, comptoirs, &c.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 6, Passage de la Bourse—MARDI, 25 courant à 10 heures et demie, il sera vendu au No. 144 de la rue Royale, entre les rues Toulouse et St-Pierre—

Un lot de portes vitrées à coulisse; installations, comptoirs, &c.

Conditions—Comptant. 22 août.

POUR CAUSE DE DEPART.

Meubles de salon, en bois de rose, recouverts de soie et de brocatelle;
Meubles de salon, en noyer noir, recouverts de moquette;
Meubles Victoria de chambre à coucher, armoire à porte à glace;
Glaces françaises à cadres dorés, 2 X 12;
Tapis de Bruxelles; meubles de salle à manger, en bois de chêne, machine à coudre Singer et Howe;
Glaces de cheminées, françaises; pendules et candélabres en bronze et en marbre;
Fourneau de cuisine Charter Oak, faïence, machine à rosbeefs et de mousse, chandeliers et bras, gaz à gaz; verrerie et plaqué; coffre-fort Hearne & Harrier; articles de ménage, dont l'énumération serait trop longue.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 6 du Passage de la Bourse—JEUDI, 27 août, à 10 heures et demie, à la résidence de M. S. Davis (de l'ancienne maison Davis & Jackson), No 200 de la rue Poydras, entre les rues Baronne et Carondelet.—Il sera vendu, sans réserve, le contenu de la dite maison, lequel comprenant en partie les articles ci-dessus dénommés.

Conditions—Comptant.

N. B.—Tous les meubles sont en parfait état et ont été peu servi; ils méritent l'attention des personnes qui désirent meublés. 25 août

PAR W. W. McCULLOUGH.

Encan.

PAR W. W. McCULLOUGH, encanteur, Bureau No 153 de la rue du Camp.—Il sera vendu, SAMEDI, 29 août, à 10 heures du matin, la magnifique goélette "Uita," de 9.40—[illegible] tonneaux. La belle goélette "Rebecca Fant," de [illegible] tonneaux.

La magnifique sloop "Express" d'environ quatre tonneaux; actuellement à la tête du Vieux Bassin—le tout en bon état et prêt pour service.

Conditions—La moitié comptant; le reste en un seul billet à 6 mois. [illegible]

## ASSURANCES.

## Compagnie d'Assurance Mutuelle

—DES—

## Marchands de la Nlle-Orléans,

No. 194, RUE DU CANAL.

VINGTIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant—

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1874, y compris les primes non expirées de l'année précédente:

| | |
|---|---|
| sur risques de feu | $[illegible] 04 |
| sur risques de mer | 5,752 50 |
| sur risques de rivières | 141,055 21 |
| Total des primes | 963,121 24 |
| En moins—primes non expirées | 252,959 90 |
| Total net des primes, le 31 mai 1874 | 710 161 34 |

Pertes payées:

| | |
|---|---|
| sur risques d'incendie | $[illegible] 46 |
| sur risques de rivières | 35,309 78 |
| Taxes, dépenses, intérêts | 3,[illegible] 54 |
| Réassurances, primes remboursées, profits et pertes | [illegible] |
| Réservé pour pertes non encore réglées | 45,[illegible] 00 |
| Bénéfices | [illegible] |

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

| | |
|---|---|
| Propriétés foncières | $[illegible] |
| Bonds de la ville | [illegible] |
| Actions de Banques et de chemins de fer | [illegible] |
| Billets garantis par hypothèque | [illegible] |
| Billets garantis | [illegible] |
| Effets à recevoir | [illegible] |
| Primes en voie de recouvrement | [illegible] |
| Bonds de l'Etat | 2,600 00 |
| Actions d'assurances | 1,000 00 |
| Actions du Vallette Dry Dock Comp. | 2,[illegible] |
| Actions du Levee Steam Cotton Press | 3,[illegible] |
| Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company | 4,[illegible] |
| Bonds hypothécaires du Turners Association | 2,[illegible] |
| Bonds hypothécaires du Odd Fellows Hall | [illegible] |
| En caisse | [illegible] |

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi, le [illegible] juin 1874.

P. CHS. CUVELLIER,
Notaire Public,
Au No 149 de la rue Gravier.

L'intérêt habituel de dix pour cent est payable aux actionnaires, sur demande.

—DIRECTEURS—

| | |
|---|---|
| P. Maspero, | M. Puig, |
| R. A. Cimbraix, | B. Mc Coard, |
| S. Fourchy, | J. M. Allen, |
| E. F. Gibone, | W. I. Reil, |
| M. W. Smith, | Chas. Lafitte, |
| J. J. Fernández. | |

## Consulat de France.

AVIS MENSUEL—AOUT 1874.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou parents sont priés d'en donner avis au Consulat:

[illegible] Barthel, Bacon (Dame) [illegible], Bienvenue Jean, Bellvie Pierre, Brunet Jean Pierre, Barthel Jean-Jacques, Caro Auguste, Carré (boulanger), Clan de Jean-Baptiste, Créton, Charpentier Jules (cordonnier), Dédé Sébastien, Derenne François, Durand E. Henri, Danjon Bernard, Beaucourt Jean, Fontaine Joseph, Fournier Elie Pierre, Fouquet Jean Edouard, Girard Agathe (Mlle), Godin J. A. L., Hélie Jean, Hurel Pierre, Jouandeau [illegible], Juvenal [illegible], Lepage [illegible], Laval Jean-Baptiste, Lafargue Dominique, Mourra (Vve Mme) née Bernard, Millandon H. C., Millandon (Mme) née Philippe, Mercier Casimir, North (Mme) Hélène, Oubliet (Mme) Marie, Paterson Pierre, Paterson Abel, Paterson Jeanne Sophie, Perret André, Pinstein Pierre Elias, Poirier Dominique, Porte Nicolas Pierre, Pujol (Mme Vve) née Venan, Puillet (Mme Vve), Schneider Hugues, Stulla Louis, Saillens (les époux), Tisler (les époux), Tourtelot François Julien, Valeur (Mme Vve), Vergne (Mme Vve) née Vigne, Verneaux Napoléon, (Mme Vve), Vauris Dominique, Vermand (Mlle) Marie, Verges (Mme Vve) née Vinand, Vincent Victor.

Sont également invités à se présenter à ce Consulat tous Français appelés à satisfaire à la Loi du Recrutement militaire, soit en raison de leur âge (20 ans) soit comme ayant été omis dans un tirage précédent.

La Chancellerie du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans, sise rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 11 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
5 août

## La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

| | |
|---|---|
| Primes reçues | $[illegible] |
| Pertes par incendies sur mer et rivières réglées | $34,587 62 |
| Réassurances, rabais, [illegible] | [illegible] |
| Total de l'actif | $[illegible] |

DÉCLARÉ:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 10 pour cent.

DIRECTEURS:

| | | |
|---|---|---|
| Henry Abraham, | S. Katz, | Louis Schneider |
| A. Eimer Bader, | Jos. Keller, | W. B. Schmidt, |
| N. A. Baumann, | Th. Lilienthal, | R. Sieg, |
| dee, | R. F. Del Bondio, | C. H. Miller, |
| Isaac Scherck, | H. Hicks, | S. L. Martin, |
| J. H. Schwarz, | Chas. Engsfeld, | H. Pohlmann, |
| Louis Schwartz, | M. Frank, | F. Richard, |
| X. Weissenbach, | H. F. Gogreve, | F. Reiser, |
| R. Wulfenberg. | | |

## The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS,

Bureaux: rue St-Pierre No 5
(Bâtisse Pontalba).

Assure contre les Risques de Feu, Rivière et Marine.

R. M. DAVIS, Président.
A. SOCOLA, Vice-Président.
A. GRANGER, Secrétaire.

Comité de Finance:
A. Socola, Sam. Minni,
R. A. Lindsley, Ernest Fraget,
R. Caloy.

Directeurs:

[illegible]

## VENTES A L'ENCAN.

HOFFMANN, MARKS & CO.

Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—A. Levy, encanteur—salle de vente No. 8, rue de Chartres, MARDI, 25 du courant, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu:
Un grand assortiment de Bottes, souliers et brodequins.
Conditions à la vente. 22 août.

PAR D. E. MORPHY.

Pharmacie,——Pharmacie.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur. Il sera vendu MERCREDI 26 août à 11 heures du matin, à la pharmacie de l'angle des rues Tremé et Dumaine—Médicaments, bocaux, fioles, pompes, &c.

—Egalement—
Comptoirs, étagères, vitrines, meubles, &c.
Conditions—Comptant. 23août

Vente, par catalogue, de whisky, liqueurs, thé, articles en boîtes de ferblanc, &c. meubles de bureau, rectificateurs, &c. abandonnés par Bonis & Co. à leurs créanciers.

PAR D. E. MORPHY, A. E. Morphy, encanteur.—Il sera vendu, JEUDI 27 août 1874, à 11 heures du matin au magasin No 102 de la rue Magasin, entre les rues Camp et Magazine, d'après ordre des syndics.

[illegible] de whisky et liqueurs.
[illegible] de thé et divers.
[illegible] en boîtes, vin, rouge, sardines, tomates, gelées, sirops, épices etc.

—Egalement—
Meubles de bureau, étagères, balances, coffres, rectificateurs, produits chimiques, cuves, etc.
Conditions—Comptant.
Voir les catalogues. 21 août.

PAR S. GUINAULT.

SUCCESSION D'ARMAND DUPRÉ.

M. Modeste Dupré contre N. Bienvenu, tuteur, et al., pour un partage.

Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans. No. 34,[illegible].

PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau rue Passage de la Bourse, coin de la rue Bienville—SAMEDI, 29 août 1874, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Bienville, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du 21 juillet 1874, et conformément à un jugement de la dite Cour le 18 juillet 1874.

UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Remparts, [illegible] et Sainte [illegible]. Le dit terrain a, au pied français, 37 pieds de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de [illegible] entre lignes parallèles. Ensemble, les bâtisses, double No [illegible], ayant les galeries, les chambres [illegible] deux étages, [illegible] cuisine, arrière-cour, cave, water-closet, [illegible] divisé en deux corps de logis et loué [illegible] par mois. Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets portant intérêt à huit pour cent l'an, [illegible] à l'ordre et à la satisfaction du vendeur sur la propriété vendue. Les billets devront être divisés en coupons, une partie des lieux sera reconnue. L'acte de la vente par la classe de cinq pour cent [illegible] d'au moins à payer par l'acquéreur en cas de guerre, [illegible] couvrir le montant des billets et les clauses d'usage habituelles. Les taxes sur l'assessement de 1874, payables en 1875, devront être payées par l'acquéreur qui payera également la prime [illegible] expirée de l'assurance.

L'acte de vente par-devant A. Doriocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
29 août—

Vacherie.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—MARDI, 25 août 1874, il sera vendu, à 11 heures du matin, à Algier, à l'écurie de Louisiane, près chez Neuguès—

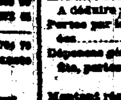

La vacherie de Jean Lassus, comprenant 11 belles vaches laitières, un cheval et 1 charrette à lait.

La clientèle sera donnée au plus fort acheteur.

Conditions jusqu'à $100 comptant et au-dessus de $100—3 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

Vente pour cause de maladie en ville.

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—JEUDI, 27 août, il sera vendu à 11 heures du matin, sur le chemin de Gentilly, par l'écurie Bayou, Bourbon, à l'écurie de Mme Rosa.

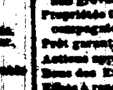

La vacherie de Mme Rosa, comprenant 24 belles vaches laitières, plusieurs avec leurs veaux et 1 [illegible] 1 taureau, 2 chevaux et 1 mule, 1 charrette à lait, 1 de provisions.

La clientèle sera donnée au plus fort acheteur.

Conditions.—Au dessus de $[illegible], comptant. De $[illegible] à $[illegible], six mois, et au dessus de $[illegible] à un an de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

## Premier Etat Annuel

DE
L'ATLAS INSURANCE COMPANY
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,
Au No. 182 de la rue du Canal,
Le 18 décembre 1874.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie [illegible] de l'année expirée le 31 décembre [illegible]

| | |
|---|---|
| Primes d'incendies | [illegible] |
| Primes de rivières | [illegible] |
| Total des primes | [illegible] |
| En moins—primes non expirées | [illegible] |
| Montant net des primes | [illegible] |
| A déduire; | |
| Pertes par les incendies payées | [illegible] |
| Dépenses générales, moins primes, profits et intérêts | [illegible] |
| Montant réservé pour pertes non réglées | [illegible] |

L'ACTIF de la Compagnie est comme suit:

| | |
|---|---|
| Prêts sur hypothèques, garanties par hypothèques sur propriétés foncières et sur valeurs | [illegible] |
| Propriétés foncières appartenant à la compagnie | [illegible] |
| Prêt garanti par des actions | [illegible] |
| Actions appartenant à la compagnie | [illegible] |
| Bons des Etats Unis | [illegible] |
| Billets à recevoir, payables sur demande, portant 5 pour cent d'intérêt | [illegible] |
| Primes en voie de recouvrement | [illegible] |
| Effets à recevoir pour primes | [illegible] |
| Dans les caisses de la banque et dans les mains du trésorier | [illegible] |
| Mobilier du bureau, cartes, cartes d'agence | [illegible] |
| Capital souscrit, non encore payé | [illegible] |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Capital, 4,150 35 actions de $100 chacune à $[illegible] l'action | [illegible] |
| Montant réservé pour garantir tous les risques non expirés, équivalent 50 pour cent des primes | [illegible] |
| Primes non expirées, moins les ventes réservées | [illegible] |
| Montant réservé pour pertes non réglées | [illegible] |
| Solde non payé | [illegible] |

L'état qui précède est une copie extraite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, secrétaire [illegible].

Signé, sous serment, par devant moi, ce [illegible] jan vier A. D. 1874.

JOHN G. EUSTIS, notaire public,
Au No. 38 de la rue Carondelet.

## Germania Insurance Company

Bureaux, No 124 rue [illegible]
NOUVELLE-ORLÉANS.
ETABLIE EN 18[illegible].

Capital payé..........................$500,000

Assurances contre les risques du feu, de la mer et des rivières.

Les pertes sont réglées avec promptitude aux conditions les plus libérales.

FRED. DEL BONDIO.....................Président.
H. ZUBERBIER...........................Vice-Président.
EMIL MAIER..............................[illegible] Secrétaire.
H. E. MARBURG.........................Second Secrétaire.
F. BERGER.................................Inspection.

Directeurs:

Geo. Binder, (maison [illegible] & Binder)
A. H. Brungh, (maison Brungh, [illegible] & Binder)
F. W. Dickmann, (maison Miller & Dickmann)
R. Grotzinger, (maison [illegible] & Co.)
W. Goldenbow, (maison Goldenbow & [illegible])
C. L. L. Mayer, (maison Mayer & Bro.)
L. Reder, (maison L. Reder & [illegible])
Frank Vetter, (maison Vetter & [illegible])
H. Zuberbier, (maison Schneider & Zuberbier)
F. M. Seigler, (maison Schneider & Zeigler)

| | |
|---|---|
| J. Armbruster, | J. Keller, |
| Adam Geisser, | Louis Schneider, |
| Jacob Hassinger, | M. F. [illegible], |
| Hy. Oetting, | H. Scholl, |
| Thomas Scherr, | H. F. [illegible], |
| P. Thorndike, | J. J. Wickerling, |
| J. Voelkel, | Fred. Del Bondio. |

1 mars—1m

Taxes Spéciales du Revenu Intérieur des Etats-Unis, du 1er mai 1874 au 30 avril 1875.
Bureaux du Revenu Intérieur,
Washington, D. C., [illegible] avril 1874.

LA LOI DU 22 DÉCEMBRE 1872 requiert que toute personne engagée dans une affaire, commerce ou profession qui la rend sujette au paiement d'une taxe spéciale de se procurer et de placer en évidence une estampille dénotant le paiement de la dite taxe spéciale pour l'année fiscale commençant le 1er mai 1874, avant de commencer ou de continuer les affaires après le 30 avril 1874.

Les taxes comprises dans les dispositions de la loi ci-dessus mentionnée, sont les suivantes:

| | |
|---|---|
| Rectificateurs | $ 200 |
| Débitants de liqueurs en détail | 25 |
| Débitants de liqueurs en gros | 100 |
| Débitants de liqueurs (malt) en gros | 50 |
| Débitants de liqueurs (malt) en détail | 20 |
| Débitants de tabac en feuilles | 25 |
| Débitants en détail, de tabac en feuilles | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] |
| Débitants de tabac à chiquer | 5 |
| Fabricants d'alambics | 50 |
| Et pour chaque alambic fabriqué | 20 |
| Et pour chaque serpentin fabriqué | 20 |
| Fabricants de tabac à chiquer | 10 |
| Fabricants de cigares | 10 |
| Colporteurs vendant du tabac, premier classe, (ayant plus de deux chevaux ou autres animaux) | 50 |
| Colporteurs vendant du tabac, deuxième classe, (ayant deux chevaux ou [illegible]) | 25 |
| Colporteurs vendant du tabac, troisième classe, (un cheval) | 15 |
| Colporteurs vendant du tabac, quatrième classe, (allant à pied ou par les voies publiques) | 10 |
| Brasseurs de bière faisant moins de 500 barils | 50 |
| Brasseurs de bière, faisant 500 barils ou plus | 100 |

Toute personne a manqué de le faire, quand elle est requise de se conformer aux dispositions ci-dessus, sera passible des sévères pénalités.

Les personnes ou firmes sujettes à taxes dans le district de la Nouvelle-Orléans doivent s'adresser à P. A. [illegible] collecteur du Revenu Interne, au No 4 de la rue Carondelet et, pour le reste de la Louisiane, [illegible] [illegible]

J. W. DOUGLASS,
Commissaire du Revenu Intérieur.
3 août—[illegible]